

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Ruimtop

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agriculture.
Produits phytopharmaceutiques
Herbicide.
(SL) Concentré soluble.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

Boîte postale :

355

Code postal/Lieu :

3830 AK Leusden The Netherlands

Téléphone :

+31 (0) 33 4453 160

Telefax :

+31 (0) 33 4321 598

Contact pour informations

msds@mabeno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir fournisseur (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires).

ou

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE : +32 70 245 245

NL : +31 30 274 88 88 (Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels).

DE : +49 30 19240

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · Irritant pour les yeux.

N ; R 51/53 · Xi ; R 36

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant



N ; Dangereux pour l'environnement

Phrases R

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

36	l'environnement aquatique. Irritant pour les yeux.
Phrases S	
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2	Conserver hors de la portée des enfants.
20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

GLYPHOSATE-ISOPROPYLAMMONIUM ; N° CE : 254-056-8 ; N° CAS : 38641-94-0

Poids : 39 - 41 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 2 ; H411

ETHOXYLATED TALLOWAMINE ; N° CAS : 61791-26-2

Poids : 10 - 18 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53 Xi ; R41 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Ce produit est considéré comme dangereux.
Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Continuer à rincer l'œil à l'eau froide durant 10 - 15 min minutes, en rétractant fréquemment les paupières.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après ingestion.
Vomissement. Diarrhée.
Douleur.
Nausées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donner une thérapie de soutien.
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Pour des incendies petits:
Dioxyde de carbone (CO₂).
Extincteur à sec.
Eau en aérosol
Pour des incendies étendus:
Mousse.
Eau en aérosol

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique génère:
Oxydes de carbone.
Oxydes de phosphore.
Oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 8 et 13.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

éviter le contact avec la peau et les yeux.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Eviter toute exposition inutile.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans les conteneurs d'origine.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Containers d' HDPE.

Incompatibilités de stockage

Classe de stockage : 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

L'exposition à long terme:

Délai de rupture: 480 min

L'épaisseur du matériau: 0,7 mm

Exposition de courte durée:

Délai de rupture: 30 min

L'épaisseur du matériau: 0,4 mm

Matériel:

NR (Caoutchouc naturel)

PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié et bottes résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre A P 2

Mesures générales de protection et d'hygiène

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Lavez les vêtements avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

État :			liquide
Couleur :			couleur d'ambre
Odeur :			caractéristique
Point éclair :	>	100	°C
Valeur pH :		4,4 - 4,9	
Inflammabilité:			Ininflammable.
Propriétés d'oxydation:			Aucune information disponible.
Propriétés explosives :			Non explosif
Densité :	(20 °C)	1165	kg/m ³
Solubilité dans l'eau:			Miscible
Log POW	<	-5,4	

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant
Acide fort
Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère:
Oxydes de carbone.
Oxydes d'azote.
Oxydes de phosphore.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5.7 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée
Résultat : Légèrement irritant

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Paramètre : Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Résultat : Non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50
Dose efficace : 3.64 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aiguë (à court terme) toxicité sur les daphnies

Paramètre : EC50
Dose efficace : 17.21 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50
Dose efficace : 12.1 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité terrestre

Toxicité pour les insectes utiles

Paramètre : Toxicité pour les insectes utiles
Espèce : Apis mellifera
Évaluation : Non toxique aux abeilles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : ONU 3082

Transport maritime (IMDG) : ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ONU3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (GLYPHOSATE-ISOPROPYLAMMONIUM), 9 , III, (E)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (GLYPHOSATE-ISOPROPYLAMMONIUM)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

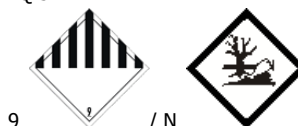
Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction concernant les tunnels : E
Étiquette de danger :



9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : LQ 5 I
Étiquette de danger :



9 / N

14.4 Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : III

Transport maritime (IMDG) : III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives nationales

Belgique.

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPo 5 - Ventiler jusqu'au séchage de la pulvérisation les zones/serres traitées avant d'y accéder.

Contient Glyphosate.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Numéro d'agrément: 8556 P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council

CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.

Conc = Concentration

cP = CentiPoise

cSt = Centistokes

d = Day(s)

DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC = European Community; European Commission

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :
Date d'édition :
Version (Révision) :

07-03-2014
07.mrt.2014
2.0.0 (1.0.0)

Ruimtop

16001060BE

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.